

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°29 – DA du 19/06/2018

Rapporteur : MME HENRY

**Ouverture d'une Structure Multi-accueil au sein du bâtiment Beausite à
Liverdun**

Le conseil de communauté du 19 juin 2014 avait permis d'approuver le plan de financement d'une structure multi accueil dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun. Ce projet d'aménagement d'une SMA de 25 places permet d'augmenter la capacité d'accueil du jeune enfant en équipement collectifs sur le territoire intercommunal tout en s'inscrivant dans la requalification globale du quartier du Rond-Chêne à Liverdun.

Un mandat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée entre le Bassin de Pompey et la SPL a été validé au conseil communautaire le 26 février 2015.

Le dernier planning prévisionnel recalé par la SPL en date du 18 avril 2018 prévoit la livraison de l'équipement fin septembre 2018 pour une ouverture au public le 05 novembre 2018.

Cette SMA de 25 places est située au rez-de-chaussée haut du bâtiment Beausite, sur une superficie de 300 mètres carrés. Elle permettra d'accueillir des enfants de 10 semaines à 3 ans (4 ans en période extra-scolaire).

Elle fonctionnera du lundi au vendredi de 8h à 18h. Afin d'assurer l'encadrement des enfants 7 agents sont nécessaires. Les qualifications requises sont :

- Une puéricultrice ou un-e infirmier-ière
- Un-e éducateur-riche de jeunes enfants
- Trois agents sociaux
- Deux auxiliaires de puériculture principales de 2^{ème} classe

Le poste d'EJE ainsi qu'un poste d'agent social et un poste d'auxiliaire de puériculture sont déjà ouverts et affectés à la halte-garderie itinérante « l'île aux enfants » à laquelle se substitue des lieux d'accueil réguliers et occasionnels (micro-crèche à Custines, SMA Beausite). Il convient donc d'ouvrir quatre postes :

- Un poste de Puéricultrice ou infirmier-ière à temps complet
- Un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Deux postes d'Agent social ou d'Agent social principal 2^{ème} classe le cas échéant à temps complet

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 31 mai 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ouverture de postes :

- ⇒ Un poste de Puéricultrice ou infirmier-ière à temps complet
- ⇒ Un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ Deux postes d'Agent social ou Agent social principal de 2^{ème} classe le cas échéant à temps complet

AUTORISE le Président à recruter par voie contractuelle dans le cas où aucun titulaire ne présenterait le profil souhaité. La rémunération sera calculée dans la limite de l'indice terminal des grades ouverts à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires des filières concernées.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC